DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

ActivArmr® 43-217

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN388: 2016



2111A

EN 407



41XX4X

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 12477:2001 + A1:2005, EN 388:2016 +A1:2018, EN407:2020, EN ISO 21420:2020 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2023/0496 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM



Guido Van Duren
Director – Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2023/08/08

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

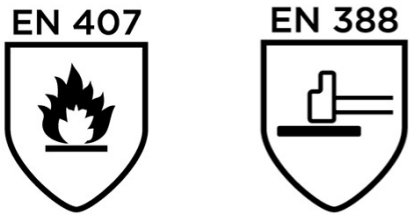
Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

ActivArmr® 43-217

Applicable à compter du : [2018/12/19]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III



41XX4X 2121A

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 407:2004, EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009, EN 12477:2001 + A1:2005 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/2164 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren
Director – Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2018/12/19

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

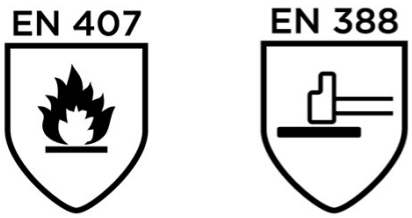
Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

ActivArmr® 43-217

Applicable jusqu'au : [2018/12/18]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III



41XX4X 2121

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 407:2004, EN 388:2003, EN 420:2003 + A1:2009, EN 12477:2001 + A1:2005 et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 032/2016/0639 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren
Director – Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2016/07/29